



Procès-verbal
Conseil Municipal du 9 juin 2023 – Partie 01
Élections grands électeurs pour les sénatoriales

Le neuf juin deux mille vingt-trois à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Benoît COUTEAU, Maire.

Date de convocation : 2 juin 2023

Nombre de membres en exercice : 16 - Présents : 10- Votants : 15

Présents : M. Benoît COUTEAU, maire, M. Stéphane ENTÈME, Mme Françoise MÉNARD, M. Pascal BOUTON, Mme Linda GABORIAU, adjoints au Maire, M. Christian MAILLARD, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, M. Richard LOPEZ, M. Sébastien BESSON, Mme Servane CHESNEAU.

Absents excusés : Mme Magalie RAVELEAU DUAUT (pouvoir donné à M. Benoît COUTEAU), M. Rodolphe BORRÉ (pouvoir donné à Mme Servane CHESNEAU), Mme Sylvie CHATELLIER (pouvoir donné à M. Stéphane ENTÈME), Mme Hélène QUÉMÉRÉ (pouvoir donné à M. Sébastien BESSON), Mme Gwladys ROUSSEAU BRANGER (pouvoir donné à Mme Françoise MÉNARD), M. Vincent CAILLÉ.

Secrétaire de séance : M. Stéphane ENTÈME

Lors de l'ouverture de la séance, Monsieur le maire fait part des différents élus absents et des pouvoirs qui ont été accordés :

- Mme Gwladys ROUSSEAU BRANGER est absente et donne pouvoir à Mme Françoise MÉNARD
- M. Rodolphe BORRÉ est absent et donne pouvoir à Mme Servane CHESNEAU
- Mme Sylvie CHATELLIER est absente et donne pouvoir à M. Stéphane ENTÈME
- Mme Hélène QUÉMÉRÉ est absente et donne pouvoir à M. Sébastien BESSON
- Mme Magalie DUAUT RAVELEAU est absente et donne pouvoir à M. Benoît COUTEAU

M. Stéphane ENTÈME est nommé secrétaire de séance.

1 – Élections des grands électeurs et de leurs suppléants pour intégrer le collège sénatorial

Le conseil doit désigner 5 délégués titulaires et 3 délégués suppléants pour les élections sénatoriales du 24 septembre 2023 (circulaire jointe).

- Communication du nom des candidats par le Maire ;
- Constitution du bureau électoral (deux membres du conseil les plus âgées et présents à l'ouverture du scrutin et deux membres du conseil municipal les plus jeunes présents à l'ouverture du scrutin) et d'un secrétaire ;
- Ouverture du scrutin ;
- Appel par le Maire des adjoints et conseillers ;
- Vote à bulletin secret ;
- Clôture du scrutin ;
- Dépouillement des votes par les membres du bureau ;
- Résultat ;

Les résultats devront être communiqués le 9 juin 2023 au plus tard à 23h à la préfecture.

A ce jour, la liste « Pour Monnières : territoire durable » s'est présentée, elle est composée des élus suivants :

- 5 titulaires :
 - o Françoise MÉNARD
 - o Hélène QUÉMÉRÉ
 - o Marie-Lou LOUVEAUDE LA GUIGNERAYE
 - o Rodolphe BORRÉ
 - o Stéphane ENTÈME
- 3 suppléants :
 - o Linda GABORIAU
 - o Christian MAILLARD
 - o Benoît COUTEAU

Cette liste où la parité Hommes/femmes est respectée, est présentée par M. Benoît COUTEAU et indique qu'aucune autre liste n'a été présentée.

Stéphane ENTÈME est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal (art. L.2121-15 du CGCT).

Le maire a dénombré 10 conseillers présents ; la condition de quorum posée à l'article L.2121-17 du CGCT est remplie.

Le maire a ensuite rappelé qu'en application de l'article R.133 du code électoral, le bureau électoral est présidé par le maire et comprends les deux conseillers municipaux les plus âgés et les deux conseillers les plus jeunes, à savoir M. Sébastien BESSON, Mme Linda GABORIAU, M. Richard LOPEZ et Mme Marie-Louise LOUVEAU DE LA GUIGNERAYE.

Après le vote du dernier conseiller, le maire a déclaré le scrutin clos et immédiatement, il a été procédé au dépouillement des bulletins.

Ci-dessous les résultats :

Conseil Municipal du 9 juin 2023 – 1^{ère} Partie

a. Nombre de conseillers présents et représentés	15
b. Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote (abstention)	0
c. Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés dans l'urne) (a-b)	15
d. Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
e. Nombre de suffrages déclarés blancs par le bureau	0
f. Nombre de suffrages exprimés [c – (d + e)]	15

Le maire a proclamé élus délégués les candidats de la liste (les titulaires ainsi que les suppléants).

Aucun délégué élu n'a refusé ce statut après les élections.

Le tableau de liste des délégués élus a été envoyé aussitôt par mail à la préfecture. Le procès-verbal, dressé en trois exemplaires est signé par le bureau électoral. L'un est affiché sur la porte de la mairie le soir même, un second sera porté en main propre à la préfecture de Nantes lundi 12 juin matin par M. Christian MAILLARD et le troisième exemplaire sera conservé dans les archives de la mairie.

Fin des élections à 20h41

Le secrétaire de séance
Stéphane ENTÈME



Le Maire
Benoît COUTEAU

